

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 6

Artikel: La guerre des paysans : 1653
Autor: Maillefer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA GUERRE DES PAYSANS

— « 1653 » —

Le mouvement insurrectionnel de 1653 qui fit trembler sur leur base les oligarchies bernoise et lucernoise, a été étudié récemment par M. le Dr Nabholz dans un substantiel article du *Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau*, 1902, ayant pour titre *Der Anteil der Grafschaft Lenzbourg am Bauernkrieg 1653*. L'auteur a puisé aux meilleures sources et particulièrement dans les archives d'Aarau, de Lenzbourg, de Berne, de Zurich et d'autres. Chacun sait que l'intervention des Zuricois et celle des troupes vaudoises, sujettes de LL. EE. et ayant des griefs analogues à ceux des paysans allemands, permirent aux gouvernements de se ressaisir et de comprimer la révolte. Nous voudrions esquisser, d'après M. Nabholz, le récit de cette campagne, en insistant particulièrement sur l'attitude des Vaudois dans cette affaire. Il sera intéressant de constater quelle était la situation économique des sujets argoviens de Berne, quels étaient leurs griefs comparés à ceux que pouvaient formuler, à la même époque, les sujets romands. Les procédés de LL. EE. à l'égard de leurs administrés méritent aussi d'être mis en lumière.

I

Les causes générales de la guerre des paysans ont été suffisamment exposées et sont bien connues. Elles sont de nature politique et de nature économique.

Au point de vue politique, les villes souveraines avaient fini par se constituer en oligarchies étroites et égoïstes, dont la tyrannie pesait sur les campagnes sujettes. On a peut-être exagéré les plaintes formulées contre les gouvernements et leurs baillis. « Il n'est pas exact, dit M. Nabholz, que tout le système de gouvernement n'ait eu d'autre but que de pressurer les sujets, et que le bailli doive toujours être considéré comme un tyran. » Cependant les gouvernements étaient despotiques, et leur despotisme, loin de s'adoucir avec les années, devenait plus absolu, plus lourd à supporter. A mesure que s'élaborait en Europe et spécialement en France la théorie du droit divin des rois, les oligarchies suisses se pénétraient des mêmes principes et les appliquaient chez elles avec la dernière rigueur.

Un des griefs formulés par les sujets du bailliage de Lenzbourg est la perte de leurs anciens privilèges et franchises. Bien intentionnées probablement, et dans le but d'unifier l'exercice de la justice dans les différents districts, LL. EE. avaient fini par persuader aux Lenzbourgeois d'abandonner leur droit et leurs coutumes locales, et d'accepter le code bernois. Mais ce changement ne put s'effectuer sans blesser les intéressés ; ils se sentaient mal à l'aise sous cette nouvelle législation, ils se heurtaient à chaque instant à des prescriptions inconnues jusqu'alors. Bientôt ils accusèrent ce changement de tous leurs malheurs et ils réclamèrent à grands cris la restitution de leurs anciennes libertés et franchises, le rétablissement de leurs coutumes et de leur droit local ¹.

¹ Nabholz, ouvrage cité, p. 11.

Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup lu l'histoire vaudoise pour savoir que les sujets romands avaient à formuler des griefs analogues et avaient aussi souffert des changements survenus dans la législation qui régissait le pays. Une excellente mesure avait été prise en 1577, alors que Berne avait confirmé les libertés et franchises du Pays de Vaud, connues sous le nom de *coutumier de Moudon*. Mais en 1616 avait paru le nouveau coutumier, les *lois et statuts du Pays de Vaud*, qui modifiait sensiblement le coutumier de 1577 et, aux yeux des Vaudois, restreignait les libertés accordées par celui-ci.

Si, d'autre part, les sujets allemands se plaignaient des baillis, les sujets romands n'avaient pas toujours à se louer des leurs. Il est juste de dire que le gouvernement n'était pas toujours responsable de leurs méfaits et qu'il réprimait les abus les plus criants. Au commencement du XVII^e siècle, le bailli Tscharner, de Morges, accusé de concussion, fut condamné à mort et décapité. Des faits analogues eurent lieu en Argovie. Le bailli Jenner (1646-1652) fut accusé d'avoir prononcé des amendes injustes ou trop sévères ; les gens du bailliage formulèrent contre lui une série de griefs dont vingt-six furent déclarés fondés, après une enquête qui dura cinq ans. L'inculpé étant mort sur ces entrefaites, ses héritiers durent restituer les sommes indûment perçues. ¹

Le malaise économique était plus grand encore que le malaise politique. La baisse de la valeur de l'argent, la dépréciation des monnaies rendirent plus précaire la situation du paysan, déjà mauvaise à cette époque. En Argovie comme dans le Pays de Vaud les charges étaient lourdes. Les dîmes, les redevances directes et indirectes, les monopoles étaient suffisamment lourds. Lorsque le gouvernement exigea en plus un impôt par tête, les paysans se révoltèrent. Une insurrection faillit éclater à Lenzbourg : le bailli

¹ Nabholz, o. c., p. 12.

se vit obligé d'arrêter et d'envoyer à Berne deux rebelles de la commune de Seengen. L'intervention d'arbitres fédéraux put seule écarter l'orage, et, dans la suite, Berne n'osa plus revenir à cet impôt. ¹

L'énergie des Argoviens les préserva de l'impôt nouveau. Les Vaudois avaient été plus accommodants. En 1637, Berne avait levé sans peine sur eux un impôt extraordinaire de deux florins par feu. En 1641, un nouvel impôt de un pour mille fut exigé. Les bonnes villes et la noblesse *voulurent s'assembler*: LL. EE. le leur défendirent. Lausanne qui sentait le danger, offrit, « ses franchises réservées, de payer 25,000 florins une fois pour toutes ». ² Berne refusa. Vevey et le bailliage de Romainmôtier firent mine de résister, mais cette opposition ne fut pas de longue durée. Ils payèrent comme les autres. Dans le reste du pays, l'impôt fut levé sans difficulté.

Le malaise économique était néanmoins aussi grand chez les Vaudois que chez les Argoviens. Il suffira, pour s'en convaincre, de parcourir les requêtes adressées à Berne, quelques années auparavant, par les délégués de la noblesse et des villes : « C'est, en somme, la cherté déplorable qui a pris son commencement dès le mois de mai 1621, a continué son progrès et accroissement comme une gangrène au corps de notre Etat et le menace de destruction totale par ses deux effets qui commencent à paraître et se rendent de jour à autre plus évidens, l'un est que déjà des familles d'artisans qui n'ont que le travail de leurs bras pour entretien de leurs enfants ont fermé les portes de leur habitation et vont cherchant d'un regard pitoyable leur pauvre pain et vie ; l'autre, que les laboureurs et vigneron, lesquels ont déjà dès l'année passée mangé d'avance la prise laquelle ils ont recueillie à ces vendanges passées... quittent leurs vignes et

¹ Ibid. p. 10.

² Verdeil II. 205.

labourages... pour aller gagner leur pain en d'autres lieux circonvoisins ; quantité de terres demeureront en friche, d'autant que les paysans mangent dès à présent les semens qu'ils doivent lors semer, même déjà quelques-uns réduits à telle si déplorable nécessité qu'il font du pain de gland, dont deviendra continuation de pauvreté, si Dieu n'a pitié de son peuple... » ¹

II

Les mêmes causes devant produire les mêmes effets, on s'étonnera de la mansuétude des Vaudois. Il faut dire que les Argoviens étaient excités par les paysans lucernois qui se rendaient en foule aux foires du canton de Berne et engageaient leurs voisins à faire cause commune avec eux. Le gouvernement fit garder les passages conduisant d'un canton dans l'autre, mais ne put empêcher la propagande commencée. L'agitation était grande déjà au commencement de l'année 1653. Aussi le gouvernement prit immédiatement des mesures pour la défense de la capitale ; on ordonna aux baillis de faire garder leurs châteaux par des personnes de confiance. Le château de Lenzbourg fut mis en état de défense ². Enfin LL. EE. s'adressèrent à leurs sujets vaudois et ordonnèrent, dans leurs pays romands, une levée de troupes.

Un peu d'énergie de la part des Vaudois eût, dans cette occasion, changé la face des choses. Leur situation était exactement la même que celle des Argoviens. S'ils avaient fait cause commune avec eux, l'oligarchie bernoise, au bord de l'abîme, aurait dû céder. Ils le sentaient. L'occasion était unique pour obtenir le redressement de leurs griefs. Mais les sujets romands se laissèrent leurrer par la diplomatie bernoise. Lausanne essaya de ressusciter les Etats de Vaud.

¹ Verdeil II. 182.

² Nabholz, o. c., p. 13.

Elle convoqua une assemblée à laquelle accoururent les députés des villes. Quelques paroles courageuses y furent prononcées. Alors le bailli de Lausanne fit, au nom de LL. EE., les plus belles promesses : les charges fiscales seraient allégées, les villes allaient recouvrer leurs anciens privilèges. Berne reconnaîtrait les droits des Etats de Vaud. On sut aussi très habilement faire vibrer l'antipathie de race, mettre les Vaudois en garde contre les paysans allemands. Ils finirent par céder et, en sauvant l'oligarchie du mauvais pas où elle se trouvait, ils contribuèrent à resserrer les liens qui les enserraient.

A la nouvelle du danger, la diète s'était réunie à Baden pour aviser aux mesures générales commandées par les traités d'alliance. Elle arrêta quelques dispositions militaires. Elle publia ensuite une proclamation invitant les rebelles à rentrer dans l'obéissance et les sujets restés fidèles de ne pas s'en départir.

Mais déjà la révolte avait pris des proportions considérables. Le 13 et le 14 mars, les paysans de l'Emmenthal s'étaient réunis à Langnau avec les délégués de Lucerne et d'autres districts, et avaient conféré avec les délégués du Conseil de Berne. Ils remirent à ces derniers une pétition demandant le redressement de certains abus, le retrait des ordonnances monétaires et le droit de se réunir en lands-gemeinde quand bon leur semblerait.

Berne ayant, sur ces entrefaites, ordonné la levée des troupes de l'Emmenthal, pour porter secours au gouvernement de Lucerne, assiégé par ses sujets révoltés, les gens de l'Emmenthal refusèrent de marcher. Le 24 mars, nouvelle assemblée à Trachselwald ; on ne put s'entendre davantage avec les délégués du gouvernement ; Nicolas Leuenberger, en particulier, s'opposa vivement à toute compromission.

Pendant ce temps, les bruits les plus divers circulaient et jetaient les campagnards dans des alternatives de crainte et

de colère. LL. EE., disait-on, allaient attaquer les paysans à l'aide de troupes romandes et même étrangères (confédérées). Tout le comté de Lenzbourg prit les armes et marcha sur Zofingue pour arrêter l'invasion annoncée. Il se trouva que ce bruit était sans fondement. Les campagnards rentrèrent chez eux ¹.

Tandis que les paysans délibéraient, Berne n'avait pas perdu son temps, les troupes vaudoises avaient reçu l'ordre d'avancer, les alliés de Bienne, de Neuchâtel et de Genève étaient avisés du danger ; de même ceux de la Suisse allemande. Zurich déclara qu'elle ferait son devoir, mais elle demandait que LL. EE., avant de recourir à la force, acceptassent une tentative de médiation de la part des Confédérés. Effectivement, des conférences eurent lieu à Berne entre les délégués de Zurich, Glaris, Bâle et Schaffhouse, ceux du Conseil souverain et ceux des paysans. Les plaintes étaient à peu près les mêmes et les griefs des uns ressemblaient aux griefs des autres.

Mais la conférence fut interrompue le 29 mars, à la nouvelle que toute l'Argovie était maintenant en pleine révolte. La cause de ce mouvement était l'apparition de troupes confédérées, qui, sur le vu de la première demande de LL. EE., s'étaient mises en marche et gagnaient le territoire bernois. Les Schaffhousois avaient fait une manifestation sur Brougg ; les troupes bâloises étaient entrées à Aarau. A leur approche, le tocsin sonna dans toutes les communes, des feux d'alarme furent allumés sur les hauteurs, et, dans la nuit du 28 au 29 mars, les paysans marchaient sur Aarau. Au matin du 29 mars, il s'en trouvait plusieurs milliers aux portes de la cité. Leurs délégués entraient en ville et réclamaient le départ immédiat des troupes bâloises. Comme les négociations à ce sujet traînaient en longueur, la population d'Aarau prit une attitude menaçante. Les occupants

¹ Ibid., p. 16.

craignirent pour leur vie et finalement se retirèrent. Jusqu'au soir, la multitude bruyante des paysans s'accrut encore ; ils faillirent faire un mauvais parti à l'officier bernois qui voulait les apaiser et ils ne se retirèrent que le 30 mars.

A la nouvelle de ces troubles, il fut résolu que les délégués des Confédérés, accompagnés de deux membres du Conseil, se rendraient aussitôt auprès des insurgés pour les faire rentrer dans l'obéissance. Ils quittèrent Berne le 29 mars déjà et arrivèrent le 31 mars à Aarau. Le jour même et le lendemain, ils conférèrent avec les délégués de Lenzbourg ; on eut beaucoup de peine à convaincre ceux-ci de rentrer dans l'obéissance et le calme. Ils le promirent cependant, à la condition qu'on leur rendît leur ancien droit, qu'on n'envoyât plus à l'avenir des troupes étrangères dans leur pays et qu'on accordât une amnistie pour les troubles survenus dans le comté. Ainsi calmés, les Lenzbourgeois adressèrent même au gouvernement un écrit dans lequel ils s'excusaient de s'être soulevés, rejetant toute la faute de cette affaire sur le seigneur May de Rued, sur son attitude provocante et sur ses méfaits à l'égard des paysans ¹.

Les délégués confédérés rentrèrent à Berne le 4 avril et on délibéra sur les nombreux griefs formulés par les sujets. Le Conseil souverain, blessé dans son orgueil, voulait agir avec sévérité. A la prière des arbitres, il se laissa fléchir. Il fit des concessions, mais exigea que les paysans implorassent à genoux leur pardon. Les gens de l'Emmenthal consentirent les premiers à cette humiliation. Les gens d'Aarbourg et de Lenzbourg s'y résignèrent avec moins d'empressement ; les arbitres durent recourir aux menaces : si les paysans ne les suivaient pas immédiatement à l'hôtel de ville et ne se soumettaient pas à l'amende honorable exigée, les délégués ne répondaient plus de rien et abandonnaient les négociations. Ces paroles brisèrent la

¹ Ibid., 23.

résistance des Argoviens et ils subirent la douloureuse cérémonie. En compensation, on accéda à quelques-unes de leurs demandes. Le taux des amendes fut entre autres abaissé, ainsi que les émoluments des greffiers ; le droit de porter l'épée, enlevé aux sujets, leur fut rendu.

L'orage semblait conjuré : les délégués confédérés rentrèrent chez eux comblés d'actions de grâce et de présents. Les préparatifs militaires prirent fin et une partie des troupes fut licenciée. On apprenait en même temps l'heureuse nouvelle que le gouvernement de Lucerne avait pu s'entendre avec ses sujets. Tout rentrait ainsi dans l'ordre.

(*A suivre*).

Paul MAILLEFER.

PRONONCIATION

ENTRE LE PRIEUR ET LES MOINES DE ROMAINMOTIER

1513

Chacun connaît l'importance et la puissance que possédait au moyen âge le monastère de Romainmôtier. Les moines avaient, pendant un certain nombre de siècles, montré l'exemple d'une conduite austère et sage, aussi bien que du travail manuel. Plus tard, devenus grands propriétaires de fiefs et possédant ainsi des revenus considérables, ils abandonnèrent le travail des mains pour se vouer à l'administration, très habile du reste, de leurs domaines et s'abandonner peu à peu à une existence paisible et fortunée. Cet oubli des habitudes primitives amena des abus de divers genres qui atteignirent leur point culminant à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e.

A l'époque où le Commandataire ou Prieur de Romainmôtier était le « Révérend et illustre Seigneur Michel de Savoie », un différend s'éleva dans le monastère. Le commandataire d'un côté et les moines de l'autre eurent recours